

Questions au Feuilleton

Que peut faire le ministre pour accélérer le règlement de ce conflit? Quelles mesures a-t-il prises pour s'assurer que cette affaire sera réglée le plus tôt possible et conformément à la décision du Conseil canadien des relations du travail? Je lui rappelle que le Conseil a rendu sa décision il y a plus de neuf mois.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, je pense que l'honorable député devrait savoir que ce conflit, qui dure depuis déjà de nombreux mois, a fait l'objet d'une surveillance très étroite de la part des fonctionnaires de mon ministère, et que Travail Canada, par l'entremise de son bureau de conciliation, a tenté d'aider les parties à en venir à un règlement négocié. Il y a des appels de part et d'autre devant le Conseil canadien des relations du travail. Il y a eu des audiences devant le Conseil et même les décisions du Conseil ont été portées devant les tribunaux. Par conséquent, cette question est très complexe et, étant donné les circonstances, je pense que l'honorable député doit, d'un part, se réjouir du fait qu'il semble qu'un accord est intervenu entre les parties, mais d'autre part, il doit permettre aux parties elles-mêmes de régler leurs problèmes qu'elles ont voulu soumettre aux tribunaux.

[Traduction]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Tout le monde conviendra avec le ministre que les parties devraient régler elles-mêmes leur différend, mais n'en sommes plus là. Le Conseil canadien des relations de travail a tenté de régler le différend et a rendu sa décision. D'après le Code du travail, cette décision est définitive et ne peut être contestée. Néanmoins, l'EPA, en recourant à certaines tactiques juridiques, a réussi à retarder le règlement pendant neuf mois. Le ministre est-il disposé à s'adresser à la direction d'Eastern Provincial Airways et aux autres parties en cause pour tenter de régler l'affaire avant que l'EPA ne coure à sa perte, ce qui serait fort coûteux pour la région de l'Atlantique et les employés de cette compagnie?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, je sympathise beaucoup avec la bonne intention exprimée par l'honorable député, mais je dois lui rappeler que tant que les deux parties en cause dans ce dossier veulent poursuivre leur grief devant les tribunaux, il m'est excessivement difficile d'intervenir.

* * *

• (1500)

[Traduction]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau les rapports dans lesquels le

greffier des pétitions déclare avoir examiné les pétitions présentées par des députés le mardi 31 janvier 1984 et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. WADDELL—LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par M. Arnold Sagman de Vancouver, en Colombie-Britannique, et d'autres personnes. L'objet principal de cette pétition est le suivant: les prestations d'assurance-chômage sont calculées sur une période de vingt semaines—les vingt dernières semaines d'emploi—ce qui pénalise ceux qui restent fidèles à leur employeur et qui acceptent de travailler des journées incomplètes lorsque les affaires vont mal; selon les pétitionnaires, les paiements devraient être calculés à la fin de la période et pas simplement au début. Je voudrais déposer cette pétition, monsieur le Président.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 199, 265 et 346.

[Texte]

LES FONDS AVANCÉS AUX PHILIPPINES

Question n^o 199—**M. Blenkarn:**

En a) 1978, b) 1979, c) 1980, d) 1981, e) 1982, le gouvernement a-t-il avancé des fonds au gouvernement des Philippines, à tout organisme du gouvernement des Philippines ou œuvrant aux Philippines, par l'entremise de l'ACDI ou autrement et, le cas échéant, combien?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En ce qui concerne l'Agence canadienne de développement international, la réponse est la suivante:

Les fonds que le gouvernement du Canada consent aux pays en développement par l'entremise de l'ACDI prennent la forme de prêts, de subventions ou de contributions. Il n'est jamais question d'«avancer» des fonds. On trouvera ci-après le tableau des décaissements de l'ACDI pour le pays en question.

Les décaissements de l'ACDI au titre du programme des Philippines pour les cinq dernières années financières s'établissent comme suit (au millier de dollars près):